

-----  
**DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-SAVOIE**

-----  
**ARRONDISSEMENT DE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

-----  
**N° 2018-12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ DE DIRECTION**



Séance du : 13 mars 2018

Nombre de membres du comité de direction : 26

Nombre de membres présents ou représentés : 21

Présidente de séance : Madame DEREMBLE

Secrétaire de séance : Madame MAGDELAINE

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : Mesdames BERGER, DEREMBLE, MAGDELAINE, MARTIN  
Monsieur AEBISCHER

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : Messieurs ERNST, ETCHART, GRANCHAMP, MUGNIER, REY

Nombre de membres présents ou représentés des socioprofessionnels : Mesdames BUSSAT, NERI

Messieurs BERTRAND, CHUTIN, ERNST, FEUILLET, LAURENT, LESAGE, MOUCHET, MOUMDJIAN, TOVANY, TSHIAM

Membres représentés : Madame BURKI par Monsieur GRANDCHAMP

Membre excusé des élus Annemasse Agglo : Messieurs BOCCARD, LUY,

Mesdames BURKI, CATASSO, COTTET

Membres excusés des élus de la Communauté de communes du Genevois : Monsieur BOCQUET

Membres excusés des socioprofessionnels : Messieurs BERTRAND, VELTER

Membre de l'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mesdames MERCIER et DLABAC.

**OBJET : Approbation des tarifs à la table des chefs**

*Vu les articles L133-3, L133-7 et L134-6 du code du tourisme,*

*Vu l'article 3 des statuts de l'EPIC Monts de Genève qui prévoit que l'EPIC peut commercialiser des prestations de services touristiques.*

*Vu l'article 13 des statuts de l'EPIC Monts de Genève qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recettes le produit des recettes commerciales,*

*Vu la délibération 2010-10, portant création de la régie de recettes,*

Considérant que les Monts de Genève édite le guide « A la Table des Chefs », support pour lequel une participation financière a été demandé lors de la conception et premier tirage,

Considérant une rupture de stock précoce du guide « A la table des chefs », obligeant un retraitage anticipé,

Considérant la nécessité de répondre à la demande des clientèles fréquentant les établissements répertoriés dans ce guide,

Considérant le coût du retraitage en partie supporté par les Monts de Genève,

Considérant la nécessité de fixer une participation financière pour les établissements intéressés par un retraitage,

Il est proposé au Comité de direction:

- **DE METTRE** à la vente les guides « A la tables des Chefs ».

- **DE FIXER** un prix de vente à 2.00 € HT par guide,

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

**APPROUVE** les tarifs et modalités de vente du guide « A la table des chefs »

Mme. la Présidente de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 14 mars 2018

affiché ou notifié le 14 mars 2018

Ainsi fait et délibéré en séance,

Pour extrait conforme.

La présidente  
Madame DEREMBLE

